

tre entend-il exercer ses pouvoirs, et une enquête a-t-elle eu lieu?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, cette demande n'a pas attiré mon attention jusqu'à maintenant. Je pense que cela relève du directeur des coalitions, et je suis certain qu'il assumera ses responsabilités à ce sujet.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES ENTRETIENS AVEC LES CHEFS DES PARTIS DE L'OPPOSITION AU SUJET DE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE DE PORTÉE PLUS RESTREINTE QUE LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question fondée sur la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 16 octobre 1970 selon laquelle il a reconnu que la loi sur les mesures de guerre était une mesure provisoire et assez peu satisfaisante. Je cite ses propres mots, comme en fait foi la page 194 du hansard de cette date:

Après un certain temps, lorsque le gouvernement aura acquis l'expérience nécessaire pour évaluer le genre de loi que les circonstances pourront exiger, j'ai la ferme intention de discuter avec les chefs des partis de l'opposition de l'opportunité de présenter une mesure législative d'une portée plus restreinte.

Trois discours du trône ont été faits depuis et aucun ne mentionne cet engagement, en particulier à une époque où la piraterie aérienne et les enlèvements se répandent; je voudrais donc demander au premier ministre s'il a déjà tenu ces discussions, sinon, quand compte-t-il le faire et, enfin, s'il songe à présenter une mesure législative dans le sens de celle qu'il s'était semble-t-il engagé à présenter en 1970?

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrais vérifier les dates exactes, mais si ma mémoire ne me fait pas défaut, j'en ai parlé à la Chambre à l'époque où la loi sur les mesures de guerre était en vigueur. C'était à cette époque, je ne sais pas si c'était avant ou après, que j'ai eu des entretiens avec les chefs des autres partis. Le député se souviendra également que la loi sur les mesures de guerre a été remplacée par une autre loi qui a fait l'objet d'un long débat avant d'être adoptée à la Chambre. La loi sur les mesures de guerre a fait place à une loi qui est restée en vigueur pendant un certain temps au début de 1971. Ainsi il s'agit peut-être d'une suite aux mesures dont je parlais à cette époque.

M. Nielsen: Les propos du premier ministre ne m'ont pas laissé cette impression et d'autres députés sont, j'en suis certain, dans le même cas que moi. Peut-il nous dire maintenant si le gouvernement envisage une mesure législative du même genre, moins complète que la loi sur les mesures de guerre, qui permettrait de mettre fin à toute crise qui pourrait se produire et à laquelle il pensait certainement lorsqu'il a fait cette déclaration?

M. Trudeau: Je répète que sans vérifier les dates, je ne puis dire que c'est vraiment ce que j'avais en tête comme le suppose le député. Une mesure a été présentée et adoptée à la Chambre mais le député n'en a pas parlé dans sa question. Il a sans doute raison de dire qu'il y a eu alors des discussions, mais je pense que c'était plus tard, sans

Questions orales

doute vers le mois de décembre, au sujet d'une mesure qui nous permettrait de nous passer de lois spéciales comme celle que nous avons eue et qui pourrait être une modification permanente au Code criminel.

Je répondrai à cela que le gouvernement a beaucoup étudié cette question à l'époque. Nous n'avons pas jugé nécessaire de présenter le bill. Nous ne trouvons pas que ce soit davantage nécessaire maintenant, mais je me ferai un plaisir de discuter de la question avec les chefs des autres partis s'ils estiment qu'il serait bon de prendre ce genre de mesure pour parer à une situation d'urgence et je pourrais certainement organiser une réunion à cette fin.

* * *

LES PENSIONS

LES CHEMINOTS—LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Étant donné que le ministre a offert à plusieurs reprises, notamment les 11 et 22 mars à la Chambre et le 24 mars à Winnipeg, de nommer un commissaire chargé d'examiner tous les aspects des pensions des employés de chemins de fer, y compris le cas des employés encore actifs et celui des retraités, peut-il dire s'il est maintenant prêt à annoncer la nomination de ce commissaire?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur. Nous ne sommes pas encore prêts et je peux en donner la raison précise au représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Des pourparlers avec certains chefs des syndicats des employés de chemins de fer sont en cours et je ne pense pas que l'on puisse régler la question avant d'avoir eu d'autres discussions avec eux. J'espère que cela ne prendra pas trop de temps.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA GRÈVE DES SAPEURS-POMPIERS À L'AÉROPORT DE VANCOUVER—L'INTERVENTION DU MINISTÈRE AUPRÈS DES GRÉVISTES

M. John Fraser (Vancouver-Sud): J'ai une question à poser au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Hier, à la Chambre, le ministre a dit que deux hauts fonctionnaires de son ministère étaient partis par avion pour Vancouver afin de régler le conflit aussitôt que possible. Je me demande si le ministre pourrait dire quand ces deux fonctionnaires se mettront au travail car, il y a 45 minutes, ils n'avaient pas encore pris contact avec les sapeurs-pompiers en grève.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Les deux fonctionnaires du ministère envoyés à Vancouver ne sont évidemment pas des conciliateurs mais des représentants du ministère des Transports. Ils devaient essayer de se mettre en contact avec les grévistes, afin de leur faire reprendre le travail. Les grévistes ont cependant refusé toute forme de négociations et ils ont dit qu'ils voulaient tout simplement ce qu'ils avaient demandé.